



Lettre ouverte à Mme Dufay, Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté
Contre la promotion de l'apprentissage
et la destruction de l'Enseignement Professionnel sous statut scolaire

Publiée le 6 janvier 2023

Madame la Présidente,

Lors de l'ouverture du comité plénier du CREFOP qui s'est tenu au Conseil Régional à Dijon le 21 septembre, puis lors d'une assemblée plénière du Conseil Régional, vous vous êtes félicitée des bons résultats de la Région en termes d'innovation sur l'apprentissage, et vous avez ajouté que vous souhaitiez ouvrir un dialogue avec la première ministre sur les sujets de la réforme de la voie professionnelle, « *sujet complexe et délicat quand on voit les crispations qui se font jour* ». Vous vous êtes félicitée de la réussite des expérimentations menées dans la région depuis 4 ans « *afin d'ouvrir les jeunes des lycées professionnels à l'apprentissage* ». Vous prétendez avoir « *beaucoup discuté avec le corps enseignant, avec les syndicats* ». Et vous vous félicitez de la mise en place du « *2+1 qui est même devenu le 1+2, c'est-à-dire 2 années de formation classique et une année de formation en alternance avec l'entreprise pour obtenir le Bac Pro* ». Vous prétendez que « *les retours sont bons* », et que plus de « *700 élèves se forment dans notre région via ce système, c'est 7 fois plus qu'au lancement de l'initiative, ça augmente régulièrement* ».

C'est en tant que représentants de professeurs « *crispés* » que nous vous adressons cette lettre.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'une intersyndicale extrêmement large - pour ne pas dire unanime - s'oppose à la réforme de la voie professionnelle annoncée par le Président de la République, notamment parce qu'elle s'appuie sur une idée rebattue depuis des années par des gouvernements successifs : il faudrait se rapprocher du modèle de l'apprentissage pour mieux former la jeunesse.

Or, un grand nombre d'arguments vont à l'encontre de ce postulat :

- Les ruptures de contrats d'apprentissage sont nombreuses et laissent beaucoup de jeunes sur le carreau. Ainsi, d'après la DARES, les taux de rupture et d'abandon étaient particulièrement importants en 2017 dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration. La moitié des contrats sont rompus avant terme et 40 % des primo-entrants abandonnent l'apprentissage. Lesdites ruptures de contrat sont de fait largement supérieures au décrochage scolaire contre lequel vous prétendez que l'apprentissage puisse lutter !

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/pdf/2018-046.pdf>

- Le dernier rapport de la DARES montre que l'apprentissage a le vent en poupe dans le supérieur et non en CAP ou en BAC PRO. Les mineurs représentent seulement 19 % des nouveaux contrats d'apprentissage dans le secteur privé en 2021, contre 37 % en 2018. Alors, les entreprises sont-elles demandeuses de davantage d'apprentis en CAP et en BAC PRO ? Non, car les entreprises attendent bien souvent en apprentissage des jeunes déjà opérationnels et privilégient des apprentis du supérieur donc majeurs.

https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/2f77703b6fd27f928b2b5f63077766b8/DR_apprentissage_2021.pdf

- L'apprentissage a un caractère nettement discriminatoire (entre filles et garçons notamment, sans parler des autres discriminations qui sont les mêmes que pour n'importe quelle recherche d'emploi). Le Lycée Professionnel ne discrimine ni ne rejette personne.
- Les entreprises voudront-elles ou pourront-elles absorber l'augmentation de 50% des périodes de stage prônées par le Président de la République ? C'est loin d'être sûr.
<https://www.letudiant.fr/lycee/lycee-pro-cap/reforme-du-lycee-pro-y-aura-t-il-assez-de-stages-pour-tous-les-eleves.html>
- En tant qu'enseignants, nous vivons déjà au quotidien l'intégration d'apprentis dans nos classes, dans le cadre de votre « 2+1 qui est même devenu le 1+2 ». La mixité des publics pose évidemment problème du fait des absences récurrentes des apprentis et du nombre restreint de semaines de formation scolaire dont ils bénéficient. Nul ne voit ça comme un plus parmi les enseignants de terrain. Au contraire. Et ce sont les apprentis qui sont lésés, en particulier ceux qui envisagent des poursuites d'études en BTS. En effet, leur formation générale pâtit des semaines de formation scolaire qui leur ont manqué.
- Vous vous réjouissez que 700 élèves bénéficient déjà de ce dispositif « 2+1 qui est même devenu le 1+2 ». Nous aimerions savoir d'où provient ce chiffre, puisqu'aussi bien en CAP qu'en BAC PRO ce dispositif ne concerne que quelques élèves par classe d'année terminale (de 1 à 5) dans les Lycée Professionnels de la Région. Dans certains établissements, seuls 1 ou 2 élèves sont concernés. Le nombre annoncé nous paraît donc bien au-delà de la réalité pour les formations aux diplômes inférieurs au niveau Bac. Comment avez-vous calculé ce chiffre ?
- D'expérience, nous constatons souvent l'absence des représentants de la Région aux Conseil d'Administration de nos Lycées Professionnels : quelle connaissance fine avez-vous dès lors des réalités de terrain ?
- À cet égard, vous affirmez avoir « beaucoup discuté avec le corps enseignant, avec les syndicats », mais n'ayant jamais eu l'opportunité d'échanger sur ce sujet avec vous, nous sommes curieux de savoir avec qui vous avez « beaucoup discuté ».
- Vous avez annoncé que « à l'heure où le gouvernement cherche un nouveau modèle pour la voie professionnelle, nous montrons que des expérimentations de revalorisation de la voie professionnelle et de lutte contre le décrochage scolaire, existent bel et bien ». Au-delà du discours performatif, quelle est la réalité ? Il ne suffit pas d'annoncer que « les retours sont bons » pour qu'ils le soient effectivement. Encore faut-il le prouver.
- En 1991, Édith Cresson, alors Premier Ministre, avait déjà tenté de promouvoir l'apprentissage en l'ignant sur le modèle allemand. Paradoxalement, au même moment, les Allemands l'ignaient sur le modèle français, estimant qu'il offrait une formation professionnelle plus polyvalente. Pourquoi réitérer la même erreur ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part aux arguments exposés ici, veuillez agréer, Madame la Présidente de Région, l'expression de notre considération distinguée.

Les syndicats d'enseignants FSU, CGT Educ'action, SUD Education, SNALC, SGEN et FEP-CFDT de l'académie de Besançon.